



# EVERLANDS

everlasting christmas trees

---

Cher client,

Nous vous félicitons avec l'achat de votre sapin de Noël Everlands ! Nous croyons en la qualité de nos produits et souhaitons de ce fait vous offrir la possibilité de bénéficier de 12 ans de garantie ! Cette garantie englobe une garantie standard de 2 ans et la possibilité de prolonger cette dernière de 10 années supplémentaires (Voir les détails ci-après).

Nous espérons que votre achat vous satisfera au maximum !

Très cordialement,

KSD  
Postbus 7  
7120 AA Aalten  
Pays-Bas

## Conditions de garantie

1. La garantie sera prise en compte uniquement si le formulaire d'enregistrement disponible sur [www.everlands-trees.com](http://www.everlands-trees.com) a été rempli intégralement et dans un délai de deux mois à compter de la date d'achat.
2. Vous bénéficiez d'une garantie d'usine de 2 ans à compter de la date d'achat. Cette garantie peut être étendue par la garantie complémentaire de 10 ans. Après vous être correctement enregistré pour bénéficier de ce supplément de garantie, vous bénéficierez au total de 12 années de garantie à partir de la date d'achat. KSD remplace les pièces défectueuses du produit durant la période de validité de cette garantie. Au cas où le remplacement des pièces défectueuses ne pourrait (plus) être effectué, KSD se charge de remplacer le produit défectueux par un produit similaire. Le remplacement de la pièce défectueuse / du sapin est gratuit pendant la durée de validité de la garantie. L'acheteur doit néanmoins s'acquitter des frais de transport de la pièce / du sapin de rechange. Les droits auxquels l'acheteur peut prétendre au titre de la garantie — à la condition que cet individu soit une personne physique, qui n'agit pas dans l'exercice d'une profession ou au nom d'une entreprise — n'annulent pas les droits ou la possibilité de déposer une réclamation qui lui sont octroyés/qui lui est octroyée par la loi.



# EVERLANDS

everlasting christmas trees

---

3. KSD se réserve le droit de juger si un défaut peut être réparé en remplaçant des pièces ou en échangeant le produit par un article similaire.
4. Si le sapin ou si des pièces du sapin sont remplacés, la durée de validité de la garantie n'est pas prolongée.
5. La garantie s'applique au sapin et au pied du sapin. La garantie supplémentaire de 10 ans ne couvre pas l'éclairage des arbres lumineux.
6. La garantie est valable dans le monde entier.
7. La garantie est applicable uniquement si le sapin de Noël est utilisé normalement à titre personnel durant la période des fêtes de Noël. Il est par ailleurs nécessaire de suivre les recommandations d'entretien figurant dans le mode d'emploi.
8. La garantie ne couvre pas les dommages entraînés par un emploi inapproprié/irréfléchi.  
L'usure normale (par ex. chute légère d'aiguilles ou de neige artificielle / décoloration due aux conditions atmosphériques) n'est en outre pas couverte par la garantie.
9. L'arbre est exclusivement réservé à un usage en intérieur, à moins que mention contraire soit faite sur l'emballage ou dans le mode d'emploi.
10. La garantie est nominative et ne peut pas être transférée à un autre individu.

## **Faire appel à la garantie**

1. Vous devez contacter KSD par écrit afin d'expliquer la nature du problème constaté. Vous pouvez pour ce faire utiliser le formulaire disponible sur [www.everlands-trees.com](http://www.everlands-trees.com). Le site vous offre également des informations supplémentaires concernant la procédure de réclamation.
2. Pour bénéficier de la garantie, vous devez joindre à votre courrier l'original de votre preuve d'achat ; votre réclamation ne sera pas prise en compte si ce document ne peut pas être fourni.

La garantie d'Everlands est strictement limitée aux conditions mentionnées dans ces clauses de garantie. Pour toutes les autres réclamations non couvertes par ces conditions de garantie, veuillez-vous adresser à votre revendeur de sapins de Noël Everlands.